CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la facilité du règlement—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*; pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour es insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *semaines* seront cobrés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne serapas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recoivent pas régulièrement leurs gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les gérants de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

Pour le nord et les côtes.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle. Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm. Marks.

Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.

Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. Joseph Cussac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 10 heures du matin et de la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.

25 fev 28 et 30, Nouvelle Levée.

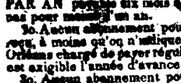

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le beau à vapeur CHAMPION, 60 marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu assigné et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle. Orléans, *Du Bayou Sara.*

Les Mardis. Lundis,

Jeudis. Mercredis,

Samedis. Vendredis,

Ce bateau est parfaitement disposé pour la commodité des passagers, et rien n'sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage s'adresser à

JOHN DOUGLASS.

22 mars—30

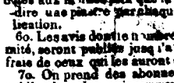

POUR LOUISVILLE.—Le bateau à vapeur fin marcheur et tirant peu d'eau ROB Roy, capt. Wm Wright, partira vendredi à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord vis à vis la rue de la Douane, ou à

FORSYTH, GOODWYN & Co.

N B—Le Rob Roy prendra du fret pour Nashville et Florence, et les connaissements seront signés avec conditions de livrer leurs contenus soit à ces lieux ou aux embouchures des rivières Cumberland et Tenessee. 23 juil

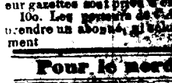

Excursion du Dimanche.

Le steamer COZEAIR, capt. Knight, partira de l'extrémité du rail-road, les 3, 6 et 9 heures du matin, pour Madisonville et viendra le même jour à 4 heures du soir. Les passagers qui désirent faire cette excursion, devront descendre par le char de 8 heures.

PRIX: aller et retour, $2 pour chaque passage.

13 juil.

Pour St. Louis et Alton.—Le beau steamer neuf Prairie, capitaine J. Sellers, est arrivé hier au soir, et partira sous peu; il a des chambres hautes, élégamment meublées. Pour fret ou passage s'adresser à

FORSYTH, GOODWYN & Co;

13 juil

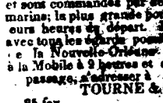

POUR MOBILE—Le bateau à vapeur à basse pression, MERCHANT, capitaine Swinment pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée du char parti à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine,

JOHN KILSHAW, JR.

(16juin)

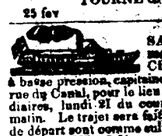

POUR LES BAIES St. Louis, Biloxi, Pascagoula, et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur JAMES MONROE, capitaine Dunlevie, partira du lac tous les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures de l'après midi. A son retour il partira de Pascagoula les lundis et samedis, afin que les passagers débarquent le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

MAUNSEL WHITE & Co. rue Gravier.

30juil

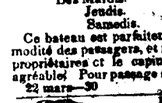

POUR PHILADELPHIE, sous peu.—Le navire paquebot Chester, Capt. Wm. Welton, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements pour passagers, s'adresser à bord ou à

JAMES REED & Co,

1 août Nos 35 rue Royale.

POUR BOSTON—Le brick Frances Ellen, capt. Sellon, du port d'environ 1,200 barils, gras prêt à recevoir du frêt dans deux ou trois jours. S'adresser à bord, un peu au dessus du marché à la viande, ou à

HARROD & QUARLES,

27 juil rue Douane.

POUR NEW-YORK—Le brick MARINE, capitaine Smith, peut prendre sur son pont et disposer encore de quelques chambres pour passagers. S'adresser à

R GRONING & Co.

23 juil

POUR NEW-YORK.—Le beau brick fin-voilier MARINE, capt Smith, partira pour le port ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à

R GRONING, & Co 9 juil

Pour les Ports d'Europe.

ON demande à fretter pour Liverpool, un navire de première classe, capable de charger de 12 à 1400 balles de coton s'adresser à

SAMUEL THOMPSON & Co,

6 juil Nos 6 Camp, no. 53

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO—La goélette INDIANA, capitaine Rantisol, doublée et chevillée en cuivre, ayant presque tout son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus à la fin de cette semaine. Pour le reste du frêt ou pour passage, s'adresser à bord, au capitaine, ou à

ANTONIO GUTIERREZ,

1er août—30 rue de la Levée, No. 103

POUR LA HAVANE—Le beau brick pacquebot SARAH, partira incessamment—Pour frêt ou passage, s'adresser au capt. Fayweil, à bord ou à

R GRONING & Co.

30 juil

POUR BRAZORIA (Texas)—La goélette, chevillée en cuivre COLE FANNIN, ayant la plupart de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour balance de frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

WM BRYAN,

29 juillet Vieille Levée, No 36

POUR CAMPECHE (le 15 août)—Le brick français Les Trois Frères, du port de 170 tonneaux, doublé et chevillé au cuivre. Pour frêt de 200 barils ou passage s'adresser au capitaine Blasi, à bord, vis à vis la rue St. Philippe ou à

9 juil R. A. LEFEBVRE, 10, rue Toulouse.

POUR VERA-CRUZ.—La goélette américaine OLIMPIA, capt. Hughes partira pour la destination ci-dessus très prochainement. Pour frêt et passage, s'adresser à

18 juil-6 M. MIRANDA & Co.

POUR BRAZORIA (Texas)—La superbe goélette, pacquebot régulier, JULIUS CESAR, capitaine Lighlurn, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagements pour passagers, s'adresser à bord ou à

MES REED & Co.

18 juillet rue Royale, No 35

POUR MATAMOROS—La goélette américaine VENUS, capitaine Abzens, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 barils ou passage, s'adresser à bord ou à

J. PRATS & fils.

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—Le brick CAROLINA, capt Dumas, ayant la moitié de son chargement engagé partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour les emménagements pour passagers, s'adresser à bord ou à

J PRATS & fils.

POUR LA HAVANE—La goélette américaine BELLA YNES, ayant son chargement engagé partira immédiatement. Pour passage ou fret s'adresser à

M. S. GUGULLU, LAPEYRE & Co.

24 juin rue Toulouse, no 27

A PRETER—Un navire tout neuf, du port de 1100 balles, maintenant de l'autre bord du fleuve; il est en état complet pour faire un voyage et il prendra son frêt à aucune place de la Le Tche Orléans. S'adresser à

HARROD & QUARLES.

9 juil

A VENDRE OU A PRETER.—Le navire français, (il voilier, doublé et chevillé en cuivre, ayant présentement du frêt pour Liverpool, du port de 138 tonneaux, 95 pieds 3 pouces de quille, bien agrés et appareaux, s'adresser à

LEGENDRE & SAMORY,

No 47 rue Toulouse

A PRETER—Un navire de première classe, pourra prendre 1900 balles, il est en état de recevoir ce frêt et se trouvera à même de partir du port. S'adresser à

HARROD & QUARLES, 24 Douane.

A PRETER OU A FRETER—La goélette américaine doublée et doublée en cuivre, ELIZABETH JANE, du port de 80 tonneaux est à prendre du frêt. Pour les conditions s'adresser

[17 juin] GOIT & Co, 20 rue de la Douane.

Avis et de Compagnies.

Compagnie de Navigation Propellisses et de Barges Patches réunies.

Nouvelle Orléans, 29 Juillet 1836.

LES actionnaires de cette institution sont informés qu'un paiement de cinq piastres par action est exigible à la maison de Banque, rue du Camp, lundi, 1er jour d'août prochain. Le livre de transfert sera fermé du 29 juillet au 4 août. Par ordre de la direction.

29 juil ROBT. G. DIXON, caissier.

Banque de Kentucky,

1 juillet 1836.

A UNE assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui Résolu qu'un dividende de quatre pour cent est déclaré payable à partir du 15 juillet, sur deux millions cent mille piastres, ce qui donne un chiffre de soixante dix piastres par action sur le capital payé par les parties intéressées individuellement, les compagnies et corporations, à la Banque de Kentucky; Bien entendu que le dit dividende ne sera payé sur aucunes actions dont le détenteur n'a pas répondu aux appels de fonds déjà faits et encaissés.

(Signé) G. C. GWATHMEY, caissier.

Conformément à la déclaration faite ci-dessus, les actionnaires résidans à la Nouvelle Orléans seront payés, en se présentant à la Banque du Commerce de cette ville.

Nouvelle Orléanns, 28 juillet 1836.

27 juil-27 EDWARD DUPLESSIS, caissier

Compagnie du Gaz et de Banque de la N. O.

23 Juillet 1836.

A une assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui, un dividende de 4 pour cent sur le capital ou de une piastre et vingt cinq cents par action a été déclaré pour le dernier semestre, payable aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs, à la Nouvelle Orléans, après le 8 août, ou aux agences, à la Banque de Girard à Philadelphie, et à la Banque d'Amérique, à N. York, après le 20 août prochain.

27 juil J. W HOUSTON, caissier.

Compagnie du Gaz et Banque de la N. O.

22 juillet 1836.

LES livres de transfert du fonds de cette institution seront clos du 23 du courant au 8 d'août inclusivement. 25 juil J. W. HOUSTON, caissier.

Avis aux propriétaires des embarcations naviguant sur le lac.

LA compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Nashville, recevra des propositions pour le transport de 300,000 pieds de bois de charpente de Pensacola à la Nouvelle Orléans au canal supérieur S'adresser au bureau de la compagnie, rue du Canal, n. 56. 22 juil

Compagnie d'Assurance de l'Océan,

Nlle. Orléans, 2 Juillet 1836.

LE président et directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de trois piastres par action, pour les derniers six mois, payable le ou après le 5 du courant.

4 juil WM. TUFTS, Secrétaire.

Banque du Commerce de la Nlle. Orléans.

Nlle. Orléans, 30 juin 1836.

Il a déclaré ce jour un dividende de quatre pour cent sur le fond capital, pour les six mois passés, payable aux actionnaires actuels, à partir de lundi le 11 juillet. Pour les coupons qui se trouvent sur les livres d'agence à New York sera payable à partir de lundi le 8 août prochain, et sur les fonds qui se trouvent sur les livres d'agence à Londres à la maison de Banque de MM. Reid, Irving & Co. sera payable à partir de lundi le 7 novembre prochain; le dividende payable à Londres sera sujette à la déduction du taux courant d'échange de ce jour sur cette ville à raison 8d pour cen de prime.

E. DUFLESSIS, caissier

4 juillet

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, le Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett,
E. Sainett,
S. W. Oakey,
James Currell,
John Kilshaw, jr } Commissaires pour recevoir les souscriptions.

7 juin—27

BANQUE DE CARROLLTON.

UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et une autre paiement de 5 piastres et exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donné par les présentes que ledits paiements devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.

2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane,

Nouvelle Orléans, le 1 Avril 1836.

TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.

16 avril. J. B. PERRAUET, Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'a ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—27

Compagnie du Rail Road et de la Banque d'Atchafalaya—Nlle. Orléans, 15 juin 1836.

LES actionnaires de cette institution qui n'ont pas encore complété leurs paiements sur leurs actions sont notifiés qu'à moins de les faire immédiatement à la banque, leur capital payé sera forfait au profit de la compagnie. Par ordre de la Direction,

15 juin R. G. DIXON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.

CETTE INSTITUTION fournit des Traites à vue sur New-York

13 juil. JOHN NICHOLSON, Caissier.

Bureau de la Compagnie des Assurances maritimes de l'Ouest et contre l'incendie.

LES directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de dix pour cent sur le fonds capital de la compagnie, pour le dernier semestre. Ce dividende sera payé aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs à partir du 21 juillet.

13 juil—6,3ps L. MATHEWS, président.

A LOUER—Le magasin situé rue Toulouse, no 54, en face le monument qu'on érige pour la Banque des Citoyens.

S'adresser pour les conditions à M. P. D. D'Abadie chez MM. Carriere, Daran & cb. rue St. Louis, n. 11.

23 juil—3

A LOUER—Possession en sera donnée le 1er. août, une partie de la maison, située à l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et occupée par M. L. Damoitis, pharmacien. S'adresser à HUGO C. GILDEMEESTER,

22 juil 45, rue Bienville.

Maison de plaisance à louer à la Passe Christian—Cette maison toute neuve, l'une des plus élégantes de cet endroit par sa position et les chambres qui l'ombragent, se compose de deux grandes chambres, deux cabinets, galerie de devant et derrière, cuisine, etc.; le tout très propre et bien fini. On peut en prendre possession immédiatement, s'adresser à A. DELPIT,

11 juil—8 No. 119, rue de Chartres.

A LOUER (jusqu'au 1er. novembre) Une maison commode et fort agréable, près rue Carondelet, ayant quatre appartemens au deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.

Loyer modéré, on prendra possession le 1er. juillet prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magasins. 25 mai

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à

16 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle. S'adresser à

19 mars A. RASCH, 75 Chartres.

A LOUER—La partie habitable d'une très agréable maison située dans la rue du Canal, près de la rue Royale, composée de trois chambres, dont une très vaste, cour, citerne, cuisines et autres dépendances pour les domestiques. Cet appartement conviendrait parfaitement à un médecin. S'adresser à EDWARD GOTTSCHALK,

26 mai 106 rue de Chartres

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le faubourg Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser

Le soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis que son Hôtel situé à Mandeville, sur le lac Pontchartrain, sera prêt le 27 du courant, pour les personnes qui désirent le visiter et y passer l'été. Il n'a rien négligé pour en rendre le séjour agréable; l'endroit est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner la description. Outre l'établissement de l'année dernière, il y a ajouté une maison de 200 pieds de long, ce qui le mettra en état de donner 100 lits.

Le steamboat Delta, capitaine Sheridan, connu par sa solidité et sa marche supérieure, est attaché audit établissement et fera les voyages comme suit:

Il partira du railroad le samedi, après l'arrivée du char de quatre heures.

Le dimanche il partira le matin du railroad après le char de 7 heures du matin, et touchera à Louisbourg et Madisonville, et partira de Madisonville le lundi à 4 heures du matin pour être à Mandeville à 5 heures précises, et repartira de suite.

Le mardi il partira le matin du railroad après le char de sept heures pour Mandeville, delà à Louisbourg et Madisonville, d'où il partira le mercredi à huit heures du matin pour être à Mandeville à neuf heures et partira de suite.

Le JEUDI il quittera le railroad le matin, après le char de sept heures pour Mandeville, delà à Louisbourg et Madisonville d'où il partira le vendredi matin à quatre heures pour être à Mandeville à cinq heures, et parts de suite.

Prix du passage:

Pour Mandeville, le mardi, mercredi, jeudi et vendredi $2

Samedi, dimanche et lundi, ... 1

Pour Louisbourg et Madisonville, le passage sera tous les jours 2

N. B. Les propriétaires de Mandeville ne paieront journellement qu'une piastre

23 juin—1m J. DAVIS.

AVIS.—Monsieur Fernando Lemor, acquéreur de l'esclave Séraphin: vendu par Monsieur Barnott sieur encanteur le 9 de ce mois, est requis de se présenter dans le courant des dix jours qui suivront cette publication, en l'étude de J. Cavillier, notaire public en cette ville, pour se conformer aux conditions de la dite vente à l'encan Le délai expiré, ledit esclave sera revendu à l'encan, à la Bourse de Hewlett, pour son compte et risque. 20 juil—7

SUCRE, &c—520 caisses de sucre brut; 750 sacs de café; vieux vin de Madère, de Malmsey et Sherry, en tiercons et demi tiercons; 50 barils vin sec, à vendre par

20 juin M. DE LIZARDI.

Ventes par Encan.

Pierre Soulé et Del. Warburton contre Edmond Fauchet.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le jeudi, 4 août prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de vente et saisie:

Trois lots de terre situés au faubourg Washington, dans cette ville, désignés sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, par les nos. 3, 4 et 5, dans l'îlet no. 6, mesurant chacun vingt quatre pieds de face à la rue Crepe, sur une profondeur de cent pieds, mesure américaine, saisis dans l'affaire ci-dessus Conditions, comptant.

2 juil FRED. BUISSON, shérif.

Hanse & Ilepp contre Reuben Nichols.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de pluries fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le mercredi, trois août prochain, à une heure de relevée:

Un certain lot de terre No 5 et 6, situé à l'encoignure des rues Orange et St. Jean Baptiste, faubourg Annonciation, mesurant cent vingt pieds de face à la rue St. Jean Baptiste, sur cent vingt pieds sur la rue Orange, mesure française, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions; comptant.

2 juil F. BUISSON, shérif.

Harrod & Quarles contre G Rupia & Co.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire, il sera vendu au magasin du shérif, rue d'Orléans, vis-à-vis le Théâtre Français, le Vendredi 12 Août prochain à midi.

Huit caisses de Thé de Souchong, saisies dans l'affaire ci-dessus. Conditions; comptant.

30 juil F. BUISSON, shérif.

Vente renvoyée par consentement des parties

COUR DE DISTRICT.—George W Pritchard & Co. *contre* A F McLean et McLean & Rose—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district Judiciaire, il sera vendu au magasin du shérif, rue d'Orléans, vis-à-vis le Théâtre Français, le Lundi 8 Août midi.

Une boite contenant des médicaments et des instruments de chirurgie, une quantité de cigares en caisses, demi caisses et quarts de caisses, 8 malles de souliers, une balle coton écru, une quantité de marchandises, telles que: eau-de-vie en barriques, vin de Porto, muscat, vin rouge, sirope, tabac à chiquer en boites et en barriques, chandelles, &c, 25 paniers champagne—le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant. F BUISSON, Shérif

30 juil

VENTES

PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Hébrard—Vente par le Régister des Testamonts—Jeudi, quatrième jour d'août 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu dame Marie Melanie Nicolas, décédée épouse d'Antoine Hébrard, et aussi pour compte de la communauté qui a existé entre la dite défunte et son mari Antoine Hébrard, les esclaves et propriétés foncières, savoir:

1°. Paul, nègre âgé d'environ dix huit ans, domestique de maison;

2°. Pauline, négresse âgée d'environ dix-huit ans, domestique de maison, mulâtresse.

3°. Eléonore, négresse âgée d'environ trente-huit ans, cuisinière et blanchisseuse.

4°. Peggy, négresse âgée d'environ dix ans, domestique de maison.

Conditions: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Propriétés foncières:

1°. Une portion de terrain située au faubourg La Course, faisant partie du terrain désigné par le numéro un de l'Ilet numéro cinquante six, ayant mesure française, vingt huit pieds à la rue des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, borné d'un côté par M. Joseph Garcia, et de l'autre par Pierre Liotaud.

Conditions: comptant.

2°. Un lot de terre situé en cette ville, au faubourg Ste. Marie, rue de la Commune, entre les rues Philippe et du Cirque, mesurant trente pieds de face à la rue de la Commune, sur cent cinquante pieds de profondeur, borné d'un côté par l'autre portion dudit terrain, et de l'autre par la propriété de M. Trépagnier, avec tous les édifices y construits.

Conditions: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

3°. Un terrain situé en cette ville, au faubourg Ste. Marie, rue de la Commune, entre les rues Philippe et du Cirque, mesurant trente pieds de face à la rue de la Commune, sur cent cinquante pieds de profondeur, borné d'un côté par l'autre portion dudit terrain, et de l'autre par la propriété de M. Trépagnier, avec tous les édifices y construits.

Conditions: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

3°. Un emplacement situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues de la Commune et Gravier, et traversant d'une rue à l'autre, entre les rues Baronne et Carondelet, et mesurant trente pieds plus ou moins de face à chacune desdites rues de la Commune et Gravier, sur deux cent quarante pieds de profondeur de l'une à l'autre rue, mesure française, avec les bâtisses y construites, borné du côté de la rue Carondelet par Marie Jeanne Christenbert, et du côté de la rue Baronne par la propriété qui vient d'être vendue.

Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement, 1° de la somme de six mille cent cinquante piastres, montant de dix huit billets, la moitié desquels tombera échera le dix huit février mil huit cent trente sept, et l'autre moitié le dix huit du mois d'août de la même année; 2° celle de trois mille soixante quinze piastres comptant, et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

5°. Deux lots de terre, lesquels seront vendus en un seul lot, situés au faubourg des Religieuses, dans la paroisse Jefferson, designés par les numéros trente quatre et trente cinq au plan dressé par Depouilly, arpenteur, et déposé en l'étude de H B Cenas, notaire public, le 5 mai 1835, lesdits lots de terre ayant chacun cinq cent pieds de face au chemin Félicité, "Felicity road" et vingt quatre pieds huit pouces sur la ligne du fonds qui les sépare du numéro trente-six.

Ledit lot numéro trente quatre ayant en profondeur cent quarante huit pieds sur la ligne qui le sépare du lot numéro trente trois, et cent quarante sept pieds sur la ligne qui le sépare du lot numéro trente-cinq.

Ledit lot numéro trente cinq ayant en profondeur cent quarante sept pieds sur la ligne qui le sépare du numéro trente quatre, et cent quarante six pieds sur la ligne qui le sépare du numéro trente six—le tout mesure américaine.

Conditions: L'acquéreur devant se charger de payer six cent treize piastres trente trois cents et un tiers montant de deux billets, l'un payable le onze mars mil huit cent trente sept et l'autre le onze mars mil huit cent trente huit, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

WILLIAM DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N B. Les actes de vente seront passés pardevant Hughes Pédescleaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 30juin—30

SUCCESSION de feu COUSSOT—Vente par le Régister des Testaments. Samedi le vingt septième jour d'août, 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feue Françoise Jacob Being, veuve en premières noces de Jean Pelisard Legros, et en seconde noce de Charles Coussot, l'esclave suivant:

Ursule, une mulâtresse esclave âgée d'environ vingt huit ans, blanchisseuse, repasseuse et un peu couturière.

Conditions de la vente.—Six, douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

WILLIAM DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédescleaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 27 juil

Aux Familles Franklin.

DES listes de souscription à l'effet d'améliorer le faubourg Franklin, sont ouvertes dès ce jour, chez

J F Pepin, avocat, rue Condé, no. 23,
B Beauregard, Maréchal de la Cour de Cité;
Théodore Seghers, notaire public, rue St. Louis, presqu'en face de la nouvelle Bourse.

Les personnes qui s'intéressent audit faubourg, sont priées de vouloir bien souscrire le plutôt possible.

Les améliorations projetées consistent en l'ouverture des deux avenues Washington et Lafayette, et dans le déchirement dudit faubourg Franklin.

29 juillet—6

TABAC, Café, etc—35 caisses de la Havane, 58 balles tabac de Cube; 80,000 cigarres de bonne qualité, récemment reçus et vendre à bon marché par

29 juil—3 J. ROBERT & Co. 117, rue Royale.

AVIS—Application ayant été faite au soussigné par Messrs. Walter Byrnes, dernièrement Shériff de la paroisse Concordia pour l'enlairissement des obligations suivantes.

1o. Une obligation datée le 7 Mars, 1825, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shériff, conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, pour sa caution.

2o. Une obligation datée le 4 Mars, 1831, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shériff conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, pour sa caution.

3o. Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1830, datée le 8 Janvier, 1831, pour la somme de $3,430, signée par lui, conjointement avec David C. Michie et Monroe Robetaille, pour sa caution.

4o. Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1831, datée le 5 Mars, 1832, pour la somme de $3,440, signée par lui, conjointement avec D C Michie et B J Tenney, pour sa caution.

Le présent a pour objet d'informer toutes les personnes intéressées dans les susdites transactions de produire cause ou écrit dans l'espace de 90 jours après la dernière publication de cet avis, pourquoi les susdites obligations ne seraient pas annulées et annullées.

Donné sous ma propre signature et le sceau d'icelle, à la Nouvelle Orléans le 15 Juillet l'an de notre seigneur mil huit cent trente six, et soixante un de l'indépendence des Etats Unis.

Par le gouverneur,

E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
MARTIN BLACHE,
29 juil—30 Secrétaire d'Etat.

TROIS chaudières en cuivre, à vendre par

4 juin KOHN, DARON & Co. 28 Bienville

10 Boucauts de tabac de Missouri en débarquement et à vendre par

juil 7 R GRONNING & Co.

VENTE DE LA NLLE. ORLEANS—Le 20 la farine fraîche est aujourd'hui de 8d à 9d la livre après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 1er. août, 1836, 41 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser vingt-cinq pour cent en sus.

Nlle Orléans, le 30 juillet 1836.

1 août D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

EN vertu d'une résolution du conseil de la 1ère. municipalité, avis est donné que des propositions cachetées pour la construction de dix hangards sur la levée, seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 15 du courant; lesdits hangards seront soutenus sur des colonnes en fer fondu et bâtis conformément au plan déposé par l'ingénieur civil au bureau du maire, où l'on pourra le consulter chaque jour, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi.

1 août D. PRIEUR, maire.

TROISIEME MUNICIPALITE.

AVIS—Les propriétaires de carosses, cabriolets, tilburys et autres voitures privées, résidant dans la 3e municipalité sont prévenus qu'ils ont à se munir d'une licence dans le délai de quinze jours, en se conformant à l'article 18 de l'ordonnance approuvée le 1er. décembre 1828.

Les briquetiers, moulniers et propriétaires d'établissemens quelconques qui ont des chevaux, drays, diables et autres voitures, transportant des briques, bois de construction, pierres et autres matériaux de ce genre, sont aussi prévenus de se conformer dans le délai ci-dessus, à l'acte de la législature, approuvé le 10 janvier 1834 et de l'ordonnance du conseil de ville, approuvée le 18 décembre de la même année.

1 août J. F. BARTHELEMY, collecteur,

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Charles.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour de district dans et pour le premier district judiciaire de cet état, j'exposerai en vente publique, sur les lieux, le jeudi 25e jour du mois d'août 1836, à 10 heures du matin, une certaine habitation située dans ladite paroisse St. Charles, sur la rive droite du fleuve Mississipi, mesurant vingt cinq arpens de face au fleuve, dont neuf sur une profondeur de quatre vingt arpens, et les autres seize de quarante arpens; ladite habitation ouvrant de huit degrés, ensemble avec les bâtisses, améliorations, une machine à vapeur et la récolte; aussi trente chevaux, trente paires de bœufs et soixante-onze esclaves, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

Paroisse St. Charles, 25 juillet 1836.

29 juil— A. LUMINAIS, shérif.

Délicieuse Retraite d'été—L'Hôtel de Pascagoula est maintenant ouvert pour la réception des familles, pensionnaires et voyageurs. Cette agréable résidence est située sur le rivage ouest de la baie de Pascagoula, à son confluent avec le Golfe du Mexique. La situation est élevée, commandant une vue très étendue de la baie et du lac et n'est séparée du golfe que par une chaîne d'îles qui bordent toute la côte de 15 milles.

Les propriétaires reconnaissans du patronage qu'ils ont reçu pendant la saison passée, sollicitent sa continuation par des mêmes faveurs. Ils n'épargneront rien pour rendre le séjour agréable aux personnes qui viendront y passer l'été.

Le poisson et les huîtres abondent dans le voisinage et la table sera toujours couverte des mets les plus délicats et des viandes que le pays fournit. On trouve aussi dans l'établissement les bains, deux billards et deux jeux de quilles.

Les personnes qui aiment la chasse trouveront du gibier le long du rivage et en pénétrant à quelque distance dans l'intérieur, le daim et d'autres animaux leur offriront une chasse abondante. Pour ceux qui aiment un exercice violent, une meute d'excellens chiens courans sera toujours prête.

Une source excellente fournit de l'eau délicieuse à toute la maison et la glace ne manque jamais.

Tous les bateaux navigeant entre la Nouvelle-Orléans et la Mobile s'arrêtent pour débarquer des passagers sur la jetée. La difficulté et le danger pour les femmes et les enfans de passer de la jetée à l'Hôtel dans de petits canots, a toujours été une objection aux personnes qui voulaient visiter l'établissement. Cet inconvénient n'existe plus, car le bateau-à-vapeur Alert qui passe deux fois par semaine devant Pascagoula, débarque ses passagers immédiatement au pied de l'Hôtel.

C. & M. J. McRAE.

N. B. Les liqueurs sont toutes du premier choix, ayant été en grande partie importées pour l'établissement. 20 juillet—30

SIROP COLOMBIEN.

LE soussigné annonce au public qu'il vient de recevoir par le navire Woodbury, de Philadelphie, du Sirop Colombien de J. Albright.

Ce médicament, qui n'est pas désagréable au goût, peut être administré, sans le moindre danger, aux malades des deux sexes, depuis l'enfant jusqu'au vieillard le plus avancé en âge. Ce médicament, très connu dans tous les Etats-Unis, où il a eu la bonne fortune de produire les effets, est très recommandable pour les maladies suivantes: la névrose ou affection des os, les écrouelles, les ulcères cancéreux et invétérés, les maladies du foie et bilieuses, affections rhumatismales, de la tête et du système en général, ulcères de la bouche et de la gorge, et toutes les maladies provenant de l'abus du mercure.

Comme dépuratif de la masse du sang, ce spécifique a des propriétés inestimables; il augmente l'appétit, et possède aussi la puissance remarquable d'éclaircir le teint et de lui enlever cette teinte jaune si ordinaire aux tempéramens bilieux.

Le dépôt du Sirop